

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024**  
**COMMUNE DE MAILLY-LE-CAMP**

La réunion a débuté le 12 novembre 2024 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur ROBERT Jean-Claude.

**Membres présents :**

Madame BESSE Flavie  
Monsieur BOSSAT Thierry  
Monsieur CUSATI Adrien  
Madame GUILLEMAILLE Lucie  
Monsieur GUILLEMAILLE Philippe  
Madame LAMBERT Patricia  
Monsieur MICHONNEAU Philippe  
Monsieur MORETTI Angelo  
Monsieur REMY Dominique  
Madame REMY Laurence  
Monsieur ROBERT Jean-Claude  
Madame SAUTIERE Virginie  
Monsieur TRIBOU Arnaud

**Membres absents représentés :**

Monsieur BÉQUET Christophe Pouvoir donné à Mme LAMBERT Patricia

**Membres absents :**

Madame AUZOUX Agnès  
Madame BRACQ Catherine  
Madame FOY Virginie  
Monsieur QUINZIN Eric

Secrétaire de séance : Monsieur CUSATI Adrien

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

2024\_70 - Projet 3-4 mai 1944 : maintenance application et site  
2024\_71 - Accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) : devis  
2024\_72 - Recensement de la voirie communale  
2024\_73 - Remplacement des radiateurs du logement communal 27D rue du général de Gaulle  
2024\_74 - Attribution de cartes cadeaux aux agents de la commune pour Noël 2024  
- Questions diverses

---

<b>2024_70 - Projet 3-4 mai 1944 : maintenance application et site</b>
--

Pour la continuité du projet du Chemin de Mémoire du 3-4 mai 1944, il est nécessaire que le site internet et l'application dédiés continuent à être fonctionnels, ce qui implique une maintenance régulière.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés, décide de conclure un contrat de maintenance d'une durée d'un an avec la société SUPERSOLIDS, maître d'œuvre du projet, pour un montant de 5 800 € HT à partir du 1er janvier 2025.

**14 voix pour**

<b>2024_71 - Accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) : devis</b>
--

Un agent a entamé un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) qui nécessite un accompagnement à la rédaction du livret 2 et à la préparation du passage devant le jury. Celui-ci ayant été annulé à deux reprises par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et devant l'urgence de la situation, une consultation a été réalisée auprès d'organismes de formation privés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés, décide d'accepter la proposition du cabinet de formation Les 2 Rives pour un forfait de 20h d'accompagnement, pour un montant de 2500 € HT.

**14 voix pour**

<b>2024_72 - Recensement de la voirie communale</b>
---

M. le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été approuvée par délibération du conseil municipal du 15 juin 2012, et avait permis d'identifier 8 708 mètres de voies communales. Le classement dans le domaine public des 73 mètres du chemin rural du Tertre Bâtard, par délibération en date du 9 mars 2021, avait porté le linéaire total de voirie communale relevant du domaine public à 8 781 mètres.

M. le Maire rappelle que, par délibération n°2024\_38 en date du 14 mai 2024, le Conseil municipal a décidé de recourir au prestataire de service Geoptis pour la réalisation du recensement de la voirie communale dans le cadre des nouvelles obligations en la matière prévues par la loi 3DS.

Le recensement de la voirie communale réalisé par Geoptis a permis de dresser un répertoire exhaustif des voies communales et des chemins ruraux de la commune et d'établir un tableau de classement de la voirie à jour, ainsi que des plans de l'ensemble de la voirie communale.

M. le Maire propose donc de modifier le tableau de classement de la voirie publique communale pour tenir compte du travail de recensement réalisé. En effet, certains chemins ruraux sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

Considérant que les modifications apportées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, par conséquent, les opérations de classement et déclassement envisagées sont dispensées d'enquête publique en vertu de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés, approuve la mise à jour du tableau de classement des voies communales, précise que cette mise à jour vaut classement à la voirie publique communale de

l'ensemble des voies figurant au tableau, et arrête par conséquent le linéaire total du domaine public communal à 119 070 mètres. Les chemins ruraux, appartenant au domaine privé de la commune, sont recensés pour une longueur de 1 479 mètres.

Cette délibération annule et remplace toutes les délibérations de classement de voirie dans le domaine communal précédentes.

**14 voix pour**

**2024\_73 - Remplacement des radiateurs du logement communal 27D rue du général de Gaulle**

Considérant que le logement communal au 27D rue du général de Gaulle est doté de radiateurs obsolètes, voire défectueux, et énergivores en électricité, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés, décide le remplacement des radiateurs dans le pavillon locatif 27D rue du général de Gaulle et, après consultation préalable, retient la proposition de l'entreprise PEYTHEU qui propose l'acquisition et la pose de 11 radiateurs à corps de chauffe en aluminium pour un coût global de 3 682,30 € HT, soit 4 050,53 € TTC.

**14 voix pour**

**2024\_74 - Attribution de cartes cadeaux aux agents de la commune pour Noël 2024**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés, décide d'attribuer des cartes cadeaux Kadéos, d'une valeur de 50€ par agent, aux agents titulaires, stagiaires, contractuels (CDI), contractuels (CDD), apprentis, dès lors que leur présence dans les effectifs de la collectivité est effective au 25 décembre 2024.

**14 voix pour**

**Questions diverses**

- Mise à jour du plan communal de sauvegarde
- Point sur le budget prévisionnel et les subventions pour l'espace socioculturel
- Organisation de la collecte pour la banque alimentaire

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h30.

Monsieur CUSATI Adrien  
Secrétaire de séance



Monsieur ROBERT Jean-Claude,  
Maire

